



HAL
open science

Licence Musique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

| Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Musique. 2012, Université de Lorraine. hceres-02036710

HAL Id: hceres-02036710

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036710v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Musique

de l'Université de la Lorraine

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague C

Académie : Nancy-Metz

Établissement déposant : Université de Lorraine

Académie(s) : /

Établissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Musique

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI130004650

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Nancy (campus Lettres) & Metz (île de Saulcy).

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention *Musique* de l'Université de Lorraine est partagée entre les sites de Nancy et de Metz. Les étudiants, qui y sont accueillis avec des pré-requis différents selon les sites (à Metz, tous les bacheliers sont autorisés à s'inscrire, tandis qu'à Nancy, une inscription parallèle au Conservatoire à Rayonnement Régional de cette ville est requise), reçoivent une formation dans trois domaines : la pratique musicale (collective et, sur le site de Nancy, individuelle), les matières dites « techniques » (écriture, formation musicale, analyse...) et les disciplines des sciences de la musique (histoire de la musique, esthétique...). Ils disposent donc, à la fin de la licence, d'une connaissance générale et complète du fait musical dans une large palette de styles, principalement déclinés à partir de la musique savante occidentale.

Les étudiants peuvent ensuite poursuivre leurs études dans un master d'enseignement ou de recherche de l'Université de Lorraine, ou tenter d'intégrer d'autres formations de master dans le domaine de la musique (gestion et administration, management, production, etc.) en France ou à l'étranger. Ils ont également la possibilité de s'orienter vers une licence professionnelle, vers le Centre de Formation d'Apprentis de l'Opéra National de Lorraine ou vers une école d'orthophonie.



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence *Musique* de l'Université de Lorraine donne l'illusion d'être pensée comme une seule formation répartie sur deux sites, mais il s'agit en fait du rassemblement, sous un même chapeau, de deux licences - l'une à Nancy et l'autre à Metz - très différentes dans leurs pré-requis et leurs objectifs.

Le site de Nancy est sous convention avec le Conservatoire de cette même ville depuis 1978, ce qui constituait à l'époque un fait tout à singulier et novateur, mais qui n'en a visiblement pas modifié les termes depuis le décret de 2007 portant sur la création du Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) et sur la mise en place de pôles d'enseignement supérieur de la musique. Autrement dit, si les étudiants de Nancy sont obligatoirement en double cursus Conservatoire/Université, ils ne reçoivent pas au Conservatoire un enseignement labellisé comme « supérieur ». Le site de Nancy est donc résolument tourné vers la formation de musicologues-interprètes, avec l'ambition de les amener dans l'un des deux conservatoires supérieurs (Paris ou Lyon).

Le site de Metz offre, pour sa part, une formation en musique plus généraliste et moins directement axée sur la pratique musicale. L'entrée en licence n'est conditionnée à aucun autre diplôme que le baccalauréat (ou un équivalent). Le lien avec le Centre de Formation des Enseignants de la Musique (CEFEDM) n'est pour l'instant précisé dans ses modalités, ni formalisé par une convention ou même un simple accord de partenariat. Un réel rapprochement avec le CEFEDM de Lorraine constituerait le socle d'un pôle d'enseignement supérieur encore à construire.

L'ambiguïté entre les sites de Nancy et Metz va cependant bien au-delà de ces divergences d'objectifs et de pré-requis qui pourraient, si elles étaient identifiées dans deux parcours distincts, être mises à profit de l'offre de formation de l'Université de Lorraine. En effet, tout porte à croire que les enseignements sont souvent (voire quasi systématiquement) dédoublés entre les deux sites, car à aucun endroit n'est mentionné le lieu où se déroulent les cours ni les moyens logistiques mis en œuvre pour faciliter le déplacement des étudiants entre les deux villes. De plus, la licence a deux responsables : un à Nancy et un à Metz, voire - si les inexactitudes du dossier se vérifient - deux porteurs à Nancy et deux à Metz. La manière dont ces deux sites communiquent entre eux est totalement passée sous silence, de même que n'est pas mentionnée la manière dont est organisé en interne le pilotage de la licence (pas de responsables d'année, pas de modalités précises de dialogue entre les responsables de la formation et l'équipe pédagogique...). Les flux d'étudiants (environ 30 étudiants par site en première année et 10 à 15 étudiants par site en troisième année) justifient amplement un regroupement des sites, mais encore faudrait-il que celui-ci soit effectif et clairement établi.

En outre, si la formation accorde une place à certaines formes des musiques populaires et actuelles, elle ne s'est pas posée la question des passerelles avec les autres arts, quand bien même, sur le site de Metz au moins, il existe une licence *Arts plastiques* et une licence *Arts du spectacle et audio-visuel*. Les compétences dites « transversales », c'est-à-dire celles qui garantissent aux étudiants une opérationnalité dans le monde professionnel, sont presque totalement absentes de la formation, tant dans l'enseignement que dans son évaluation. Le lien avec les structures culturelles de production et de diffusion de la musique (l'Arsenal à Metz, les opéras, les scènes de musiques actuelles...) paraît inexistant. Quant à la présence de professionnels dans la formation, elle se limite à des enseignants du Conservatoire, ce qui est bien entendu indispensable, mais n'ouvre pas assez sur le potentiel bassin d'emplois des étudiants dans le monde de la musique. Cela va finalement de pair avec les débouchés qui ne sont axés que sur l'enseignement et la recherche, alors que ces deux branches sont, au niveau national, clairement délaissées par les étudiants.

Enfin, si l'équipe pédagogique semble attentive à la réussite des étudiants et met en place des groupes de niveaux et des cours tuteurés, elle ne s'est pas encore dotée de tous les outils permettant de connaître et de suivre la population étudiante. Cela lui permettrait peut-être de mieux comprendre ses attentes et de les adapter aux réalités du monde de la musique du début du XXI^e siècle.

- Points forts :

- Une formation qui permet l'acquisition de connaissances solides et diversifiées dans le domaine de la musique.
- De bons dispositifs de remise à niveau et d'aide aux étudiants en difficulté.



- Points faibles :
 - La présence de la formation sur deux sites n'a fait l'objet d'aucun effort d'harmonisation ni de concertation : les modalités de collaboration entre les deux sites ne sont absolument pas explicitées.
 - Les pré-requis sont différents entre les sites de Nancy et de Metz.
 - Les modalités du pilotage bicéphale (Nancy et Metz) de la formation sont floues.
 - La double articulation avec le CEFEDM de Metz et le Conservatoire de Nancy n'est pas précisée (conventions non jointes) et aucune indication concrète sur un futur pôle d'enseignement supérieur de la musique en Lorraine n'est fournie.
 - Les débouchés de la licence ne sont pas pensés de manière suffisamment large.
 - La formation manque d'ouverture vers les autres arts et vers les musiques actuelles, alors qu'une école existe à Nancy pour ces musiques-là.
 - L'ouverture sur la Grande Région pourrait être plus présente, car de nombreux acteurs musicaux importants s'y trouvent (dont la Philharmonie du Luxembourg).

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de clarifier au plus vite l'articulation concrète de la licence *Musique* entre les sites de Nancy et de Metz et d'en définir, pour les étudiants, les modalités pratiques. Il serait pareillement utile de préciser la manière dont la licence est pilotée, dont se fait le lien entre le(s) responsable(s) de la licence et l'équipe pédagogique et celle dont est suivie la population étudiante. De plus, sans un vrai positionnement de l'Université de Lorraine dans la réflexion sur un pôle d'enseignement supérieur de musique avec le CEFEDM et/ou les conservatoires, l'enseignement de la musique à l'université ne trouvera pas véritablement sa place et sa justification. Enfin, il faudrait, de toute urgence, harmoniser les pré-requis entre les deux sites ou créer deux parcours.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : C

Indicateurs

**TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION
(fourni par l'établissement)**

<u>METZ</u>	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en L1 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)	41	32	25	26	32
Nombre d'inscrits pédagogiques en L2 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)	28	23	22	9	10
Nombre d'inscrits pédagogiques en L3	24	23	14	11	11
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une autre formation que la L3 correspondante					
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en L3 venant d'une autre formation que la L2 correspondante					
Taux de réussite en L1 (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la L1)	44%	41%	28%	31%	
Taux d'abandon en L1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)	5%	6%	8%	19%	
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme)	37%	64%	62%	63%	
Taux de réussite en 5 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-5 ayant obtenu leur diplôme)	26%	7%	15%	0%	
Taux de poursuite en deuxième cycle universitaire	25%	57%	45%	63%	
Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en L3 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement)	25%	0%	9,09%		
			L1 en 2010-2011	L2 en 2010-2011	L3 en 2010-2011
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)			492	492	492
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle			40,2%	24,3%	14,6%
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention			2	3	3
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs			124	260	189
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs			368	232	303

**TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION
(fourni par l'établissement)**

NANCY	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en L1 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)	28	32	20	28	29
Nombre d'inscrits pédagogiques en L2 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)	20	13	20	12	13
Nombre d'inscrits pédagogiques en L3	25	15	9	17	16
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une autre formation que la L3 correspondante	-	-	-	-	-
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en L3 venant d'une autre formation que la L2 correspondante	0	1	1	0	-
Taux de réussite en L1 (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la L1)	-	-	-	-	-
Taux d'abandon en L1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)	-	-	-	-	-
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme)	45,45%	50%	30%	47,83%	-
Taux de réussite en 5 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-5 ayant obtenu leur diplôme)	-	69,90%	51,52%	50%	-
Taux de poursuite en deuxième cycle universitaire	36,36%	58,33%	14,29%	50%	-
Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en L3 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement)	100%	66,67%	-	50%	-
			L1 en 2010-2011	L2 en 2010-2011	L3 en 2010-2011
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)			444	444	444
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle			35%	25%	20%
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention			1	1	2
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs			72	72	108
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs			72	96	96



Observations de l'établissement

EVALUATION DES LICENCES DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE

REPONSE DE L'ETABLISSEMENT

LE PRESIDENT



Pierre Mutzenhardt

Evaluation des diplômes Licences – Vague C

Réponses au rapport d'évaluation de l'AERES

Académie : Nancy-Metz

Établissement déposant : Université de Lorraine

Mention : Musique

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI130004650

Suite aux observations du rapport de l'AERES, une réflexion de fond a été menée par l'ensemble des enseignants de musicologie de l'Université de Lorraine. Ce travail collectif a abouti à une **refonte totale** de l'offre de formation qui sera transmise au Ministère. Celle-ci vise à améliorer le positionnement de la musicologie au sein de l'offre générale de Licence de l'UL. Dans cette perspective, il a été décidé de proposer deux parcours dont l'enseignement soit différencié à partir du L3.

Ces formations seront détaillées dans les nouvelles propositions de maquettes transmises au Ministère.

Il s'agit d'une part d'un parcours « **Musique et musicologie** », intéressant les étudiants se destinant à la préparation des concours de recrutement de l'Éducation Nationale (concours de recrutement des Professeurs des Ecoles, CAPES de musique, Agrégation de musique) ou à la recherche musicologique. Ce parcours déboucherait naturellement **mais pas exclusivement**, sur le parcours de Master « **Enseignement de la musique** » de la Spécialité « Enseignement » du Master HPEE (Histoire Patrimoine Etudes Européennes). Ce parcours répond à une attente forte d'une partie du public étudiant. Rappelons que les résultats des étudiants de l'UL au CAPES de musique sont régulièrement très satisfaisants (plus de 80 % ; 100 % d'admissibles qui passeront les oraux en juin 2012) et la préparation de l'Agrégation de musique (site de Nancy) est la seule du Grand Est (avec cette année, 7 inscrits, 2 reçus à l'Agrégation interne et 2 admissibles pour les oraux de juin 2012). Par sa composition équilibrée, il ménage cependant la possibilité d'une orientation vers le Master « Edition et musicologie ».

Conscients, d'autre part, des attentes d'un public plus diversifié, nous avons décidé de proposer un parcours « **Musique et culture** » qui, à partir du L3, propose un enseignement différencié, dans lequel la musique est mise en rapport avec les autres expressions artistiques et culturelles. Il vise à instaurer des passerelles à la fois avec les sciences humaines qui mènent une réflexion sur l'art (philosophie, sociologie) et avec les pratiques de médiations culturelles, offrant ainsi aux étudiants des débouchés vers des domaines où les compétences musicales (souvent rares) sont attendues et appréciées. Après ce parcours de L, ils pourront envisager un Master « Arts et culture » (Spécialités « Arts et industries culturelles » ou « Expertise et médiation culturelle »), un Master d'Histoire de l'Art de la Spécialité « Patrimoine » aussi bien que l'un ou l'autre parcours de Master en musicologie (« Editions musicale et musicologie » et « Enseignement de la musique »).

De plus, un partenariat avec le CEFEDM-Lorraine est mis en place avec le site de Metz à partir de la rentrée 2012. Nous espérons qu'il aboutira rapidement à l'instauration d'un parcours de « DE-L », mais cette décision dépend tant du Ministère de la Culture que de communautés territoriales (cf. développement de ce projet ci-dessous).

Nous travaillons actuellement à proposer une répartition de ces parcours ou bien sur deux sites, ou bien sur un seul. Une telle répartition est liée à l'évolution de paramètres multiples dont l'établissement d'un « DE-L » en partenariat avec le CEFEDM-Lorraine. Les diverses configurations qui devraient émerger prochainement seront soumises aux instances directrices de l'UL dont la mise en place de la gouvernance a pris beaucoup de retard.

Enfin, la maquette de l'offre de formation a été revue et **parfaitement harmonisée** : il n'y a plus aucune différence de contenu, les EC ont été regroupées de manière parfaitement cohérente et nous avons eu le souci de proposer dès le L2 des ouvertures vers les musiques actuelles et les autres arts, en particulier en réaménageant les volumes horaires de certaines matières. Ainsi, des volumes horaires conséquents (24 et 30 heures) des UE 32, 40 et 52 seront dévolus à des matières d'ouverture théoriques comme l'esthétique ou l'ethnomusicologie et à des approches pratiques des répertoires de jazz, improvisation ou musiques actuelles. Cette ouverture s'élargira encore plus dans le parcours « Musique et culture ».

De plus, nous proposerons en L1 pour tous les étudiants de l'Université une UE (dite d'ouverture) de Musique de film qui nous apparaît susceptible d'intéresser un large public.

Cette offre de formation profondément remaniée, son harmonisation et son organisation qui seront prochainement présentées au Ministère nous semblent répondre aux recommandations du rapport de l'AERES.

1) les pré-requis :

La décision a été prise collectivement d'établir les pré-requis, pour les deux sites à un niveau de **fin de Premier cycle conseillé mais non exigé** en formation musicale et en instrument. Des **entretiens individuels** seront organisés dans les deux sites pour répartir les étudiants en groupes pédagogiquement homogènes afin d'optimiser leur progression personnelle.

L'existence d'une convention avec le CRR de Nancy pour le site nancéien semble avoir été source de malentendus. Nous souhaitons donc apporter les précisions suivantes. Cette convention, signée en 1978, établit que certains enseignements (solfège, instrument, une partie de l'harmonie) sont assurés par le conservatoire. Il s'agit donc d'une formation technique déléguée au CRR et intégrée aux évaluations de l'université, mais cette convention n'implique en aucun cas l'exclusion de certains étudiants. Elle permet, au contraire, à tous les étudiants d'accéder à l'enseignement du Conservatoire, quel que soit leur niveau, avec des frais d'inscription réduits. Les annexes de cette convention seront évidemment revues et adaptées à l'offre de formation de la nouvelle maquette (en particulier pour les volumes horaires).

À Metz, il existe une convention tacite, par laquelle le CRR assure les enseignements de piano complémentaire, intégrés, ici aussi, aux évaluations de l'université. Si la nécessité en était avérée, cet accord tacite pourrait être formalisé par une convention écrite. L'inscription en musique à l'Université permet aux étudiants, comme à Nancy, de s'inscrire au CRR de Metz, dans toutes les disciplines, ici aussi avec des frais d'inscription réduits.

Il semble que le but de cette convention ait été mal compris (cf. rapport p. 2, §2) : tant à Nancy qu'à Metz, la finalité de la formation n'est pas de s'adresser prioritairement à des étudiants préparant les CNSM. La présence de tels étudiants dans nos cohortes est d'ailleurs extrêmement sporadique.

2) Pilotage de la discipline :

Afin d'optimiser l'harmonisation effective des deux sites, la responsabilité de la Licence sera désormais assuré par un(e) seul(e) enseignant(e) en coordination avec un(e) responsable de site sur l'autre site. L'organisation du comité de pilotage de la Licence impliquera une concertation régulière entre les responsables de Licence de chaque site, porte-paroles des enseignants intervenant dans la Licence. Des réunions semestrielles du comité de pilotage sont prévues, incluant une représentation étudiante, à raison de deux étudiants élus par site.

3) Partenariat avec le CEFEDM :

Le rapport de l'AERES pointe justement le fait que cette opportunité de collaboration ait été négligée. En fait, ce partenariat est en cours d'élaboration et ne pouvait initialement être présenté. La situation est la suivante :

En 2006, a été constitué à la demande de la DRAC un comité de pilotage d'un projet d'implantation d'une formation DNSPM en Lorraine. Dirigé par François Bousch, directeur du CEFEDM-Lorraine, ce comité de pilotage réunissait les 2 directeurs de CRR de Nancy et Metz, les 2 directeurs des départements de musique de Nancy et Metz, le délégué à la musique de la DRAC, la responsable culture de la Région Lorraine et la déléguée de « Musique et Danse en Lorraine ». Ce comité de pilotage a rendu le résultat de ses travaux en juillet 2009, soit un an avant l'ouverture du Pôle Supérieur de Musique de Strasbourg, mais les autorités de tutelle (Ministère de la Culture, Région) n'ont depuis la mi-2009 et jusqu'à une date récente guère fait avancer ce projet.

Cependant, à la demande de la nouvelle directrice du CEFEDM, Noémie Robidas, une convention (en cours de validation par les services juridiques de l'UL) est établie pour la rentrée 2012 (donc avant l'échéance du quadriennal actuel) pour le site de Metz (ville où est implanté le CEFEDM). Ce partenariat est envisagé sous la forme d'un « parcours coordonné » qui commencera dès le L2 et sera soumis au Ministère dans le cadre de la réécriture de la maquette.

De plus, un EPCC est en cours de constitution en Lorraine ; il devrait donc être possible de faire déboucher le « parcours coordonné » CEFEDM-UL du L en un véritable diplôme supérieur DE-L orienté à la fois vers la pédagogie et les autres arts, qui trouverait sa place dans le Grand-Est en se différenciant du DNSPM proposé aux Pôles Supérieurs de Strasbourg et Dijon.

4) Débouchés de la Licence :

La proposition de deux parcours « Musique et musicologie » et « Musique et culture » va permettre d'élargir les débouchés potentiels offerts aux étudiants de la formation : tout en maintenant les débouchés « classiques » de l'enseignement et de la recherche, le parcours « Musique et culture » offre des passerelles vers les autres formations d'Arts et culture ou vers l'Ecole des Musiques Actuelles de Nancy. La proposition de ces deux parcours permet également de regrouper et rationaliser l'offre de formation en musique (la L pro « gestion des musiques actuelles » pourrait ainsi prendre sa place dans le département Musique, aux côtés de la L pro « Les métiers de la scène lyrique » déjà existante sur le site de Nancy).

5) Ouverture vers d'autres arts et musiques actuelles :

Non seulement cette ouverture est pleinement mise en œuvre dans le parcours « Musique et culture », mais elle sera initiée dans les nouvelles maquettes dès le L2.

6) Ouverture sur la Grande Région :

Le site de Metz accueille régulièrement des étudiants luxembourgeois, dans la mesure où il n'y a pas de formation universitaire en musique et musicologie au Luxembourg.

Des contacts réguliers existent avec l'Universität des Saarlandes ; des enseignants lorrains y sont sollicités pour des interventions ainsi que plusieurs échanges étudiants ERASMUS ces dernières années.

Un projet d'Ecole doctorale de la Grande Région en musicologie est en cours, avec, d'éventuelles retombées pour le Master.

7) Suivi de la population étudiante :

Les chiffres sont les suivants, de 2006 à 2009 :

- taux d'inscrits sortant de L2 pour intégrer une L3 autre (%) : 0
- taux d'inscrits entre en L3 venant d'une L2 autre (%) : 0 ; 6, 67 ; 11, 11 ; 0.
- taux de réussite en L1 (%) : 87,5 ; 82, 61 ; 76,92 ; 78,57.
- taux de poursuite en 2^e cycle universitaire (%) : 36,36 ; 58,33 ; 14,29 ; 50.
- taux de réussite en 3 ans (%) : 45,45 ; 50 ; 30 ; 47,83.
- taux de réussite en 5 ans (%) : nd ; 61,9 ; 51,5 ; 50.

Ces décisions concertées nous paraissent aptes à offrir une formation solide, complète et homogène, répondant à la diversité des attentes du public étudiant. Elles nous paraissent apporter des réponses fortes aux interrogations légitimes énoncées dans le rapport de l'AERES et montrent enfin la volonté ferme et décidée des enseignants de conserver un enseignement de qualité et innovant pour la musicologie en Lorraine.